



## Redressement judiciaire et retraite

-----  
Par ESTHEL

bonjour à tous,

Voilà nous avons un client en redressement judiciaire depuis l'année dernière.

Nous décidons de pouvoir récupérer notre somme d'argent sur 9 ans à 100 %.

Le gérant de l'entreprise est proche de l'âge de la retraite et je me demande ce qu'il se passe si celui-ci prend sa retraite par exemple dans trois ? vais je avoir mes versements ( plan sur 9 ans)?

vous remerciant